



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juin 2015
18 heures 30

JG/MG

N° 001846

**Affaires scolaires -
mutualisation de la
production des repas
entre la commune
d'Apt et le Centre
hospitalier**

Affiché le :

Le mardi 2 juin 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 mai 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint) donne pouvoir à Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Corinne LAVILLE, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

ABSENTS : M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Porté par la ville d'Apt et le centre hospitalier ce projet a pour objet de mutualiser la cuisine centrale de la commune pour améliorer encore le service rendu aux enfants scolarisés et aux personnes hospitalisées.

Une première phase d'expertise portant sur une étude de faisabilité, a été engagée depuis plusieurs mois, avec l'aide d'un cabinet conseil en restauration collective

Les conclusions de cette étude montrent que les objectifs recherchés autant par la commune que par le centre Hospitalier seront respectés, à savoir :

- Réduire substantiellement les coûts d'exploitation et par conséquent les prix de revient des repas afin que chaque collectivité en tire bénéfice ;
- Viser à une meilleure garantie de la sécurité et l'hygiène alimentaire ;
- Garantir la qualité culinaire des repas et poursuivre l'effort entrepris en matière d'utilisation des denrées issues des circuits courts et bio ;
- Maintenir la situation statutaire des agents concernés par cette mutualisation.

Ces conclusions montrent que les objectifs fixés sont réalisables :

- Une économie annuelle pour la Commune d'Apt pourrait être d'environ 65 000 €
- La sécurité et l'hygiène alimentaire à travers la mise en place d'un mode de fabrication des repas par procédé de liaison froide seront mieux garanties.

- Le marché alimentaire actuel dont plusieurs lots concernent l'achat de denrées fraîches Bio ou circuits courts sera conservé et développé.
- La qualité des prestations ne sera pas dégradée au contraire, avec un bon suivi elle gagnera en efficacité et en qualité perçue.

Une seconde phase conditionnelle prévoit la mise en œuvre organisationnelle :

- Mise en place d'une programmation des travaux d'aménagement à la cuisine centrale ;
- Préparation et passation de commandes et installations des matériels nécessaires dans les offices satellites (fours de remise en température, chambres froides positives) ;
- Mise en place de formations pour les personnels de restauration (cuisine et restaurants).

La structure juridique porteuse de la gestion de cette mutualisation, serait un Groupement d'Intérêt public, (GIP) composé majoritairement des élus de la commune. Elle garantirait la situation statutaire actuelle des agents.

Les personnels de la cuisine centrale municipale comme ceux de la cuisine de l'hôpital, ont été périodiquement informés de l'avancée de la réflexion, et particulièrement auditionnés par le cabinet d'expertise.

Le comité technique de la Commune d'APT a été saisi le 22 mai et a donné un avis favorable à l'unanimité à la continuité de ce projet.

Après avoir pris connaissance du projet de mutualisation de la Cuisine centrale de la Commune d'Apt avec le centre hospitalier, il est proposé au conseil Municipal de délibérer

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Se prononce favorablement sur la poursuite de la phase conditionnelle pour aboutir à la concrétisation de ce projet.

Approuve la constitution d'un Groupement d'intérêt public, (GIP) comme structure juridique porteuse de cette mutualisation

Autorise Monsieur le Maire à négocier, conclure et signer tout document ou convention constitutive du groupement à intervenir

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**